

Votre VAE étape par étape au :

Ministère de l'Enseignement supérieur -
CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)

1

phase ACCUEIL ET INFORMATION

VOUS

Vous souhaitez obtenir par la voie de la VAE tout ou partie d'un diplôme ou titre du CNAM⁽¹⁾.

Vous prenez contact avec un conseiller CNAM en remplissant la "Fiche contact".



VOTRE INTERLOCUTEUR

CENTRE CNAM DE VOTRE DÉPARTEMENT

Le conseiller CNAM vous accueille pour étudier les certifications envisageables compte tenu de vos acquis et de votre expérience et vous aide à conduire votre projet d'accès à la certification. S'il estime que votre projet est réalisable, il vous indiquera d'aller sur le site DIVA : dnf3.cnam.fr/diva/.

Vous complétez la "fiche de contact" puis le service VAE vous contacte dans les 15 jours, afin de compléter votre dossier et de déclencher "le livret de recevabilité", pour le passage en commission de recevabilité.

2

phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

VOUS

Si votre demande est recevable.



VOTRE INTERLOCUTEUR

SERVICE VAE CNAM

Après vérification des conditions requises, le service VAE vous transmet immédiatement la décision de la commission de recevabilité ou de non recevabilité, via "DIVA".

Suite à la commission de recevabilité, le service VAE vous contacte pour connaître le mode de financement choisi afin de vous transmettre :

- le devis concernant votre demande de VAE,
- le planning prévisionnel des rendez-vous pour votre accompagnement,
- la notification de recevabilité.

L'accompagnement débute dans les 15 jours précédant l'atelier méthodologique à condition d'avoir reçu le financement individuel ou le devis signé par le financeur.

3

phase ACCOMPAGNEMENT

VOUS

Vous pouvez être accompagné pour constituer le dossier de validation (accompagnement facultatif).

Accompagnement facultatif de 10h sur une année :

- 3h en atelier
- 7h d'entretien individuel.



VOTRE INTERLOCUTEUR

CONSEILLER VAE

Le conseiller VAE s'entretient plusieurs fois avec vous afin de vous guider dans le choix et l'analyse de votre expérience pour construire votre dossier de validation.

Il vous communique les dates de dépôt de dossier pour passage en jury, également consultable sur "DIVA".

4

phase VALIDATION

VOUS

Vous adressez le dossier de validation complet au CNAM Bretagne.

- Sauf cas exceptionnel, vous êtes dans l'obligation de vous présenter devant le jury à Paris.
- En cas de validation partielle, vous pouvez vous engager dans une démarche de formation pour obtenir le diplôme ou acquérir les compétences manquantes par de nouvelles expériences.

(Dans ce cas, vous devrez contacter le Centre CNAM de votre département, afin de vous inscrire sur les UE manquantes et/ou faire votre demande de diplôme auprès de votre conseiller CNAM Bretagne)[1].



VOTRE INTERLOCUTEUR

JURY

Le centre régional CNAM Bretagne envoie le dossier au CNAM Paris.

Les jurys se déroulent au CNAM Paris à raison de trois sessions par an. Après étude du dossier et l'entretien avec le candidat, le jury délibère. La notification vous est envoyée par courrier (environ 2 mois après la tenue du jury).

[1] Pour prendre rendez-vous avec un conseiller du Cnam Bretagne :
Contactez le siège régional du Cnam Bretagne - 2 rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 0972 311 312 - accueil@cnam-bretagne.fr ou consultez le site www.cnam-bretagne.fr